

ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE DOSSIER D'INSCRIPTION 2021



CFARM - IFPM - CHR ORLEANS
 89 Faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS
 Directrice : Madame Sylvie QUATREHOMME
 Secrétariat : 02.38.78.05.80
 Fax : 02.38.78.00.01
 Email : secretariat.general@ifpm45.fr
 Site internet : www.ifpm-orleans.fr



CFARM - CHU ANGERS
 4 rue Larrey 49933 Angers Cedex 09
 Directrice : Madame Fabienne DAVID
 Secrétariat : 02.41.35.62.19
 Email : cfarm@chu-angers.fr
 Site internet : www.chu-angers.fr



CFARM - CHU RENNES
 2 rue Henri Le Guilloux 35033 RENNES Cedex 09
 Responsable de filière : Géraldine SAMSON
 Assistante : Anne POIRIER
 Secrétariat : 02.99.28.93.07/Poste 89.307
 Email : accueil.orientation-PFPS@chu-rennes.fr
 Site internet : www.chu-rennes.fr



Contenu du dossier :

A conserver (page 2,3 et 4)

- Préambule
- Calendrier et épreuves de sélection
- Contenu de la formation

A retourner au CFARM avant le 4 juin 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

- Fiche d'inscription
- Documents à fournir
- Fiche financement
- Fiche navette
- Fiche de choix



CENTRES DE FORMATION ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

PREAMBULE

Le projet de formation des assistants de régulation médicale s'inscrit dans une dynamique interrégionale, qui permet d'assurer un accès à une formation de qualité pour les stagiaires issus des régions Bretagne, Pays de Loire, Centre-Val de Loire, et au-delà. La collaboration entre les neuf établissements membres permet de proposer un dispositif pédagogique de grande qualité, qui s'appuie sur des compétences et ressources pédagogiques complémentaires (notamment en matière de simulation), et sur le réseau des services Urgences-SMUR de l'interrégion, étroitement associés au projet.

Ce faisant, HUGO propose une structuration à partir d'un centre coordonnateur (CHU d'Angers), socle, auquel seront adossés deux autres sites formateurs (CHU de Rennes et CHR d'Orléans) pour un maillage optimal du territoire.

En résumé, HUGO s'engage avec un dispositif original, pragmatique et efficient pour apporter sa contribution à la mise en place de ce nouveau dispositif de formation.

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, LES MODALITES DE SELECTION DES DOSSIERS POURRAIENT ETRE MODIFIEES.

CALENDRIER :

Ouverture des inscriptions	Le 22 février 2021
Clôture des inscriptions	<u>Dossier par voie postale</u> : Le 4 juin 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
Entretiens de sélection	A déterminer en fonction des conditions sanitaires
Résultats	Le 7 juillet 2021 à 10 H 00
Pré-rentrée	Date à définir
Session (rentrée)	Le 13 septembre 2021
Nombre d'élèves par session	20 élèves par centre de formation
Places ouvertes à la sélection pour la rentrée de septembre 2020	- <u>Formation initiale</u> : 12 places par centre de formation - <u>VAE</u> : 3 places par centre de formation - <u>Formation Professionnelle Continue</u> : 5 places par centre de formation

Conditions d'inscriptions :

Téléchargement du dossier sur le site internet du CHU d'Angers ainsi que sur celui d'Orléans et de Rennes en fonction du CFARM dans lequel vous souhaitez effectuer votre formation. Vous ne devez vous inscrire que dans le Cfarm de votre choix.

Conditions d'accès à la formation :

La formation est ouverte aux candidats âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est obtenu par les voies suivantes :

- Formation initiale.
- Formation professionnelle continue.
- Voie par apprentissage.
- VAE.

Article 4 : « *Peuvent être admis à effectuer la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou diplôme de niveau IV, ou justifiant de trois ans d'expérience professionnelle à temps plein* ».

Les épreuves de sélection comprennent :

- Une étude de dossier par le Cfarm
- Un entretien individuel permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit la liste de classement. Sont éditées une liste principale et une liste complémentaire permettant de pourvoir l'ensemble des places offertes à Angers, Orléans ou Rennes en cas de désistement d'un candidat admis sur la liste principale.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés dans les Centres de formation d'Angers, d'Orléans ou de Rennes ainsi que sur leur site Internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Les résultats des épreuves ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

CONTENU DE LA FORMATION :

« Décret n° 2019-747 DU 19 JUILLET 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ».

« *En application des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute autorité de santé, l'Assistant de Régulation Médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU - Centre 15, contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes et participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en*

situation dégradées et en situation sanitaire exceptionnelle ».

DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION :

La formation au diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est définie par l'arrêté du 19 juillet 2019.

L'ensemble de la formation comprend 42 semaines, soit 1470 heures d'enseignement :

- Enseignement en Institut de Formation : 735 heures
- Enseignement en stage : 735 heures

Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale s'obtient par l'acquisition des quatre « blocs de compétences » définis à l'article 2.

Chaque bloc de compétences s'obtient par la validation :

- De la totalité des modules de formation en relation avec ce bloc de compétences.
 - De l'ensemble des éléments de compétences évalué lors de la formation pratique.
- Durant la formation, les élèves peuvent bénéficier d'une période de congés de 4 semaines.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en Institut de Formation ainsi que les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

DISPENSE (Article 13)

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, des dispenses de suivi et de validation de certains enseignements théoriques pourront être accordées aux candidats. **Les textes réglementaires sont actuellement en attente.**

MODULES DE FORMATION ET STAGES :

Le référentiel de formation comprend 4 blocs de compétence :

- **BLOC 1** ⇒ Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15.
- **BLOC 2** ⇒ Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.
- **BLOC 3** ⇒ Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service.
- **BLOC 4** ⇒ Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours.

STAGES : La formation pratique d'une durée totale de 21 semaines comprend des stages de découverte et des stages métiers :

STAGES DE DECOUVERTE :

Ils représentent 5 semaines et sont organisés selon les modalités précisées ci-dessous :

- Un centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente : 1 semaine.
- Une structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences : 1 semaine.
- Un établissement de santé public ou privé : 1 semaine dont 2 jours en santé mentale.
- Un établissement médico-social, public ou privé : 2 à 3 jours.
- Une structure agréée publique ou privée, réalisant des transports de malades : 2 à 3 jours.
- Une structure institutionnelle recevant des appels d'urgence et une structure privée recevant des appels : 1 semaine.

STAGES METIERS :

Un total de 15 semaines dans un minimum de 2 centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale urgente et traitant chacun au moins 40.000 dossiers de régulation, dont au moins 1 stage de 8 semaines dans un service d'aide médicale urgente traitant plus de 90.000 dossiers de régulation médicale par an.

Au cours de ces stages, l'élève doit réaliser au moins une expérience de travail de nuit et de week-end.



Les stages métiers sont obligatoirement réalisés dans 2 SAMU différents (1 seul SAMU par département) ; vous devrez prendre vos dispositions pour les déplacements ou vous loger sur place.

STAGE APPROFONDISSEMENT :

1 Semaine de stage d'approfondissement sera réalisée au cours des trois derniers mois de formation.

FINANCEMENT : (Sous réserve de modifications du ministère):

- Candidat en poursuite de scolarité : pas de coût de formation.
- Candidat en reprise d'études non indemnisés et ne bénéficiant d'aucune prise en charge par un organisme public ou privé : pas de coût de formation.
- Candidat en reprise d'études, inscrit au titre de la formation professionnelle :
 - a) indemnisés et études non financées par un organisme public : 6090 €.
 - b) Reprise d'études financées par un organisme public ou privé, ou employeurs : 8000 €.

Pour les Coursus non complets, n'hésitez pas à contacter le Cfarm de votre choix pour le montage de vos dossiers de financement

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS ASSISTANT REGULATION MEDICALE

Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Date et lieu de naissance : Adresse : CP : Ville : Fixe : Portable : Email :	<p style="color: #00AEEF; font-weight: bold;">Coller votre photo d'identité récente</p>
--	---

-Titulaire d'un diplôme :

BAC : Série Date

Attestation équivalence BAC : Titre et date

Autre diplôme niveau IV : Titre et date

Art. 13 - Diplôme du livre III de la 4ème partie du code de santé publique (IDE, AS, ADE, Aux. De Puériculture) : Titre et date

Art. 13 - Diplôme issu du D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles (DEAS, DEAVS, DEAMP) : Titre et date

- Autres situations :

Art. 13 - Vous êtes Assistant Médico-Administratif appartenant à la branche secrétariat médical ou adjoint des cadres hospitaliers de la fonction publique hospitalière ayant suivi la formation d'adaptation à l'emploi dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Art. 13 - Vous êtes permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale régis par le décret du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.

Art. 4 - Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans à temps plein.

Si oui dans quel établissement et depuis quelle date :

Etes-vous toujours salarié de cet établissement ? : oui non

Autre situation professionnelle actuelle :

Demandeur d'emploi Intérimaire Congé parental Autre :

CADRE RESERVE AU CFARM

Documents manquants/observations :

Je soussignée (e) : atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cette fiche d'inscription et la conformité à l'original des documents joints. <input type="checkbox"/> Je certifie que je ne me suis pas inscrit (e) auprès d'un autre Cfarm HUGO. <input type="checkbox"/> J'autorise la diffusion des résultats des épreuves d'admission sur le site internet du CHU d'Angers, d'Orléans et de Rennes. <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas la diffusion des résultats des épreuves d'admission sur le site internet du CHU d'Angers, d'Orléans et de Rennes. Date : Signature :	Financement :
--	------------------------------

DOCUMENTS A RETOURNER AU CFARM

BAC



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme BAC. Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stages (première-terminale).
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHR d'ORLEANS.

- Diplôme de niveau IV
- Attestation d'équivalence
- Expérience professionnelle de 3 ans à temps plein
- Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale
- Assistant médico administratif



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme.
- La copie du contrat de travail ou d'une attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein en fonction de votre situation.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHR d'ORLEANS.

- DEAS
- DEAVS
- DEAMP
- Infirmier,
- Auxiliaire médical
- Ambulancier
- Aide-soignant
- Auxiliaire de périculture



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHR d'ORLEANS.

Vous êtes ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France,



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Une attestation de niveau de langue française C2.
- Une copie du diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHR d'ORLEANS.



ATTENTION : Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué (dossier incomplet par exemple).

FINANCEMENT

(Ce document est facultatif et en aucun cas, les renseignements demandés ne rentrent dans les critères de sélection).

1) Avez-vous fait des démarches concernant une demande de financement de la formation ?

OUI NON

2) Modalités de financement envisagées :

EMPLOYEUR

OPCO :

Si oui lequel :

PERSONNEL



Attention dans le cas d'un financement personnel : un engagement de paiement sera exigé à votre entrée en formation.

3) Situations particulières :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE DE CHOIX

Vous venez de compléter un dossier d'inscription pour l'inscription à la formation d'Assistant de Régulation Médicale. Afin que votre inscription soit valide, il convient de nous retourner le dossier dûment complété accompagné des documents demandés.

Vous devez également vous positionner sur une liste en fonction des 3 établissements du Grand Ouest proposant cette formation.

Nous vous informons que toute personne ne remplissant qu'un seul choix perdra le bénéfice de la sélection si aucun désistement de la liste principale ne donne lieu à son intégration à la formation au sein du centre choisi.

Nom : Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numérotez votre choix de 1 à 3 en fonction de votre préférence dans un des CFARM du groupe HUGO






Attention :

- Votre choix n° 1 correspond au CFARM où vous souhaitez suivre votre formation.

- Il convient de déposer votre dossier dans ce CFARM (choix 1 - valable pour les trois instituts).

- L'affectation dépendra de votre classement sur la liste d'admission et donc le choix 2 ou 3 pourra vous être proposé.

 <p>IFPM institut de formations PARAMÉDICALES <i>Notre fierté, former les professionnels de demain</i></p>	<p>CFARM du CHR d'Orléans 89 rue du Faubourg St Jean CS 85890 45 058 ORLEANS CEDEX 1</p>	<input data-bbox="1133 1355 1252 1478" type="checkbox"/> Numéro de choix
 <p>CHU ANGERS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE</p>	<p>CFARM du CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9</p>	<input data-bbox="1133 1601 1252 1724" type="checkbox"/> Numéro de choix
 <p>CHU Rennes</p>	<p>CFARM du CHU de Rennes 2 rue Henri Le Guilloux 35033 Rennes cedex 09</p>	<input data-bbox="1133 1792 1252 1915" type="checkbox"/> Numéro de choix

Date :

Signature :

A retourner avec le dossier :

IFPM du CHR d'Orléans
89 rue du Faubourg St Jean
CS 85890
45 058 ORLEANS CEDEX 1

A compléter par vos soins :

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

.....

Fiche navette

Votre dossier est complet et enregistré le :

.....

Une convocation pour l'entretien vous parviendra par voie postale ultérieurement.

Nous vous rappelons que les documents demandés correspondent à votre situation (annexe : documents à fournir situation 1, 2, 3 ou 4).

Votre dossier est incomplet pour les raisons suivantes :

- Fiche d'inscription
- Photo d'identité
- Fiche navette
- Fiche de choix
- La copie du diplôme BAC et Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stages (première-terminale)
- Copie diplôme
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- Lettre de motivation
- CV mis à jour
- Annexe financement complétée
- Extrait du casier judiciaire ligne 3
- Frais d'inscription 100 €
- Attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein (si vous êtes concerné (e))
- Attestation de niveau de langue française C2 (si vous êtes concerné (e))
- Copie du diplôme ou titre le plus élevé en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français (si vous êtes concerné (e))
- Si demande de dispense courrier correspondant

Observations :

.....

.....

.....